



Achat véhicule et casse moteur 5 jours après

Par **mickaeldu01**, le **13/09/2016** à **21:02**

Bonsoir,

J'ai acheté un véhicule il y a 5 jours à un particulier. Au moment de la vente, le véhicule paraissait en parfait état.

Après 5 jours et 400 km, la voiture est tombée en panne. Elle à été emmener au garage et aujourd'hui on m'annonce que la facture s'élève au minimum à 1500 euros. Ce serait une ou plusieurs pièces cassées dans le moteur. J'aimerais donc savoir qui doit payer les réparations sachant que je souhaite garder le véhicule et non le rendre au vendeur.

Dans l'attente,

Cordialement

Par **janus2fr**, le **14/09/2016** à **07:50**

Bonjour,

La seule garantie que doit un particulier est la garantie des vices cachés. Si vous voulez impliquer le vendeur, il va donc vous falloir démontrer qu'il y a vice caché. Pour cela, vous devez faire intervenir un expert pour qu'il démontre que la panne existait déjà au moment de la vente et qu'il vous était impossible de le voir.